

Décharge pour l'administration de médicaments à un enfant, demandée par les parents

Madame, Monsieur, Chers parents,

Le règlement à l'intention des parents précise ceci, en page 9 : « *Nous estimons que si un enfant a besoin de recevoir un médicament, il n'est pas en mesure de suivre une journée en extérieur et ne sera par conséquent, pas accepté ni au CVF, ni dans son IPE principale.*

En cas de traitement prolongé qui n'est pas en lien avec la capacité de l'enfant à suivre la journée en forêt, l'administration doit se faire en relation avec une prescription médicale individuelle, datée, d'une durée déterminée et qui en indique clairement la posologie. »

Par conséquent, nous pouvons donner **à titre exceptionnel**, des médicaments en automédication à votre demande. Ce service doit cependant rester compatible avec notre mission et notre réalité institutionnelle particulière d'accueil en forêt (par exemple, il ne nous est pas possible de stocker un médicament au frais).

Afin de clarifier les situations où vous décidez d'administrer, sans consultation préalable du pédiatre, un médicament à votre enfant, nous vous prions de nous retourner la décharge annexée, complétée et signée.

Vous gardez en effet la responsabilité de votre choix de l'automédication.

Par ailleurs, **pour chaque médicament, nous demandons d'avoir l'emballage d'origine et le mode d'emploi avec la posologie en français. De plus, nous avons besoin de connaître la date et l'heure de la dernière administration du médicament.**

Nous précisons cependant que nous nous permettrons de remettre en question cette administration en cas de doute sur le médicament, son dosage ou la durée du traitement.

La direction du CVF se réserve également le droit de refuser l'automédication ou la poursuite de celle-ci. Afin de maintenir un climat de partenariat, un échange à ce sujet pourra alors vous être proposé. Nous pourrions également envisager, **avec votre accord**, de contacter le pédiatre de votre enfant.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, Chers parents, nos très cordiales salutations.



Mélanie Da Costa
Directrice Air des Bois



Association Air des Bois
Centre de vie en forêt

Décharge pour l'administration de médicaments à un enfant, demandée par les parents

Je demande **exceptionnellement** aux éducateur·trices de mon enfant

Nom et prénom de l'enfant :

de lui donner le médicament suivant :

Aux horaires suivants :

Posologie :

N° de tél. en cas de problème :

Nom du pédiatre en cas d'appel 144 :

Date et heure de la dernière prise du médicament :

Pour chaque médicament, nous demandons d'avoir l'emballage d'origine et le mode d'emploi avec la posologie en français.

Dans ce cas, je prends l'entière responsabilité de l'automédication de mon enfant et de ses éventuelles conséquences.

Lieu et date : Signature du parent :

Nom de l'EDE : Visa de l'EDE :